

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU procuration à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE procuration à Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés :** Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE,

Concerne : 10-44 Secrétariat du Président et des Elus de la Communauté de Communes
- Décision

Par délibération du 28 mars 2003, il a été décidé de confier le secrétariat de la Communauté de Communes à Mme Huguette PANOZZO de la Mairie d'Arsac.

Depuis cette date, avec l'évolution des compétences de la Communauté de Communes, Mme Huguette PANOZZO assure, dans le cadre du fonctionnement normal de l'E.P.C.I., le secrétariat administratif du Président, des Élus et du Conseil Communautaire.

L'indemnité qui lui est allouée depuis 2003, n'a pas évolué.

Eu égard au travail accompli et au soutien logistique apporté au bon fonctionnement de la Communauté de Communes, il est proposé :

- de confirmer Mme Huguette PANOZZO dans ses fonctions et ses attributions auprès des Élus et du Conseil Communautaire, ceci dans le cadre du fonctionnement normal de l'E.P.C.I.

- de réévaluer son indemnité mensuelle à hauteur de 350 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité

► **confirme** Mme Huguette PANOZZO dans ses fonctions et ses attributions auprès des Élus et du Conseil Communautaire, ceci dans le cadre du fonctionnement normal de l'E.P.C.I.,

► **décide** de réévaluer son indemnité mensuelle à hauteur de 350 €.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 juin 2010

Le Président,

Gérard DUBO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard Dubois', written over the printed name.

Acte à classer

DL10-44

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-07-02T16-06-37.00 (MI26259631)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100702-DL10-44-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Secretariat du President et des élus de la communauté de communes

Date de décision : 02/07/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [10-44 Secrétariat du Président et des Elus de la CdC.PDF](#)

Préparé	Le 02/07/10 à 16:06	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 02/07/10 à 16:06	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 02/07/10 à 16:16	